

DEPARTEMENT

GERS

DCM 2023\_0918 / 13

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
9	6	Pour : 6 Contre : 0 Abstraction(s) : 0

Convocation du :  
07/09/2023Date d'affichage :  
07/09/2023Objet :

Acquisition de parcelles de terres

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 032-213204514-20230918-DCM2023\_0918\_13-DE

## DE LA COMMUNE DE TOURNAN

Séance du 18 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr MIMOUNI Jean-Luc, Maire.

**Membres présents :** MIMOUNI Jean-Luc, BATIOU Aline, CAUFFEPÉ-POURCET Jacques, DAMO Danielle, SIMONATO Cédric, DE SOUSA Pamela

**Membres excusés :** DELAVault Benjamin, SEUBE Sylvie

**Membres absents :** HAAG Yannick

*En application de l'article L 21-2115 du Code Général des Collectivités Territoriales, Jacques CAUFFEPÉ-POURCET a été nommé secrétaire.*

**Objet : Acquisition d'une parcelle de terre appartenant à Madame FORGUES Brigitte**

Le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition d'une partie de la parcelle appartenant à Madame Brigitte FORGUES pour l'installation d'une réserve incendie :

- Section AL n°79 pour une superficie de 105 m<sup>2</sup>.

Madame FORGUES accepte de vendre une partie de cette parcelle pour la superficie de 105 m<sup>2</sup> au prix de 10€ le m<sup>2</sup> soit un montant total de 1050 €. Les frais de bornage sont pris en charge par la commune.

L'opération serait financée par les ressources de fonctionnement de la Commune.

Le Conseil, après avoir délibéré, donne un avis favorable à l'acquisition de la parcelle susmentionnée d'une superficie de 105m<sup>2</sup> pour un montant de 10€ le m<sup>2</sup> soit 1050 €, et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires à ce projet et tous les actes s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

*Le Maire,*

Jean-Luc MIMOUNI

Pour extrait certifié conforme.

